UNE DÉMARCHE INNOVANTE RÉCOMPENSÉE

Le projet d'écopont a été récompensé le 26 novembre 2015 dans le cadre du Prix 2015 "Infrastructures pour la Mobilité, la Biodiversité et le Paysage" (IMBP) pour sa démarche innovante et partenariale. Organisé par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM), le Prix IMBP récompense chaque année les meilleures initiatives prises par les acteurs impliqués dans la conception, la construction, la gestion, l'entretien, l'aménagement, la requalification et l'exploitation des infrastructures de mobilité en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation des écosystèmes et de la biodiversité.

INFO TRAVAUX (SEPTEMBRE 2017 - AVRIL 2018)

Le chantier a été conçu de façon à limiter au maximum les perturbations de circulation sur cet axe routier majeur. Les travaux se dérouleront en plusieurs phases, en simultané pour chaque sens de circulation, selon le planning suivant :

- **1ère phase :** neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence pour les terrassements et la construction des appuis de l'ouvrage. Durée approximative : 2,5 mois
- **2e phase :** neutralisation de la voie rapide pour la réalisation de la pile centrale. Durée approximative : 2 mois
- **3e phase :** fermeture d'un sens de circulation pour pose de la dalle. Durée : 1 nuit
- **4e phase :** fermeture de l'autre sens de circulation pour pose de la dalle. Durée : 1 nuit
- **5e phase :** bétonnage de la dalle => fermeture une nuit par sens
- **6e phase :** réfection de la chaussée => fermeture un week-end
- **7e phase :** aménagements paysagers => pas de restriction de circulation

Contact presse

Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand
Tél. 04 74 22 98 33
celine.moyne-bressand@ain.fr
www.ain.fr

Crédit photos : Agence AEI

DOSSIER DE PRESSE

AMENAGEMENT DE LA RD 884 - 2X2 VOIES DU PAYS DE GEX

Ecopont de Péron

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU PASSAGE À FAUNE SUPÉRIEUR À PÉRON
Vendredi 22 septembre 2017

www.patrimoines.ain.fr

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

ÉCOPONT DE PÉRON : UN PROJET EXEMPLAIRE

Afin de diminuer le risque d'accidents sur la 2x2 voies à Péron et favoriser le déplacement des animaux, le Département de l'Ain vient de lancer les travaux de construction d'un passage à faune supérieur.
Ce projet d'écopont est une opération exemplaire sur le plan départemental, régional et national de restauration de la perméabilité écologique d'une route départementale.
Ces travaux, qui devraient s'achever en avril 2018, s'inscrivent dans le cadre du « Plan Nature », politique du Département de l'Ain des Espaces Naturels Sensibles.

DES ENJEUX SECURITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

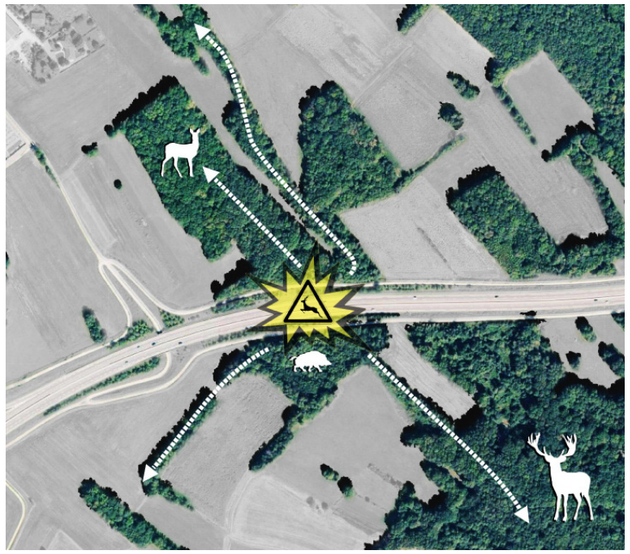

Une circulation dense

La RD 884, appelée 2x2 voies du pays de Gex, est située entre Collonges et Saint-Genis-Pouilly, à proximité immédiate du canton de Genève. Cette infrastructure supporte un trafic important (plus de 20 000 véhicules par jour) entre les Crêts du Jura, la plaine du Rhône et le massif des Alpes.

56 accidents en 3 ans

Le site est majoritairement constitué de parcelles boisées, de part et d'autre de la RD 884. La présence de la 2x2 voies coupe une continuité écologique d'importance nationale et transfrontalière, identifiée au sein du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et rend le déplacement de la faune délicat.

En 3 ans, entre 2010 et 2013, 22 collisions avec des chevreuils ont été recensées, 28 avec des sangliers et 6 avec des cerfs, créant de réels problèmes de sécurité routière. La présence croissante du cerf dans l'Ain (dont le poids dépasse parfois 200 kg), particulièrement dans ce secteur, faisait craindre des accidents de plus en plus nombreux et graves, en l'absence d'action concrète.
Ainsi, l'aménagement de l'écopont devrait permettre aux animaux de traverser plus facilement la RD 884 à travers un passage aménagé. Ce passage supérieur permettra d'offrir un système viable de cohabitation entre le trafic routier et les déplacements de la faune.

Cet écopont est un projet d'envergure régionale et européenne de rétablissement de la continuité écologique. Je salue le travail exemplaire mené avec tous nos partenaires et remercie la Région et l'Europe pour leur appui financier qui a permis la concrétisation de ce projet essentiel, au service de la sécurité des automobilistes et de la préservation de la faune locale.

Jean DEGUERRY
Président du Département de l'Ain

La construction de ce passage à faune supérieur est un projet innovant, puisque c'est la première fois en France qu'un écopont de ce type est construit sur une route départementale existante en circulation.

Véronique BAUDE
Vice-présidente du Département de l'Ain
chargée du tourisme, du développement durable, de l'environnement et du patrimoine naturel

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Largeur : 20 mètres
- Longueur : 31 mètres
- Hauteur sous le tablier : 4,60 mètres
- 1 pile centrale / 2 culées
- Écrans en bordure de l'ouvrage : 2,70 m de hauteur
- 2 km de clôtures de rabattement le long de la RD 884
- 4 murs en aile
- Ouvrage végétalisé

UN TRAVAIL MULTI-PARTENARIAL ET TRANSFRONTALIER

La construction de l'écopont, d'un montant de **2 millions d'euros TTC**, est portée en maîtrise d'ouvrage par le Département de l'Ain, avec l'appui technique de nombreux partenaires (Fédération départementale de Chasse, Lieutenant de louveterie, Ligue pour la protection des oiseaux) et acteurs locaux (Communauté de communes du pays de Gex et Commune de Péron). Elle fait l'objet d'une contractualisation au sein du « Contrat vert et bleu transfrontalier-mandement pays de Gex » porté par la Communauté de communes du pays de Gex qui permet de bénéficier d'un soutien financier de 20 % de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 60% de l'Europe au titre des fonds FEDER régionaux.

Financement :

20 % : Département de l'Ain
60 % : Europe (FEDER)
20 % : Région Auvergne-Rhône-Alpes